

Date : 13/07/11

## Crise de la dette : les épargnants concernés ?

Par Gabriel Vedrenne avec Mélanie Taravant



© MAXPPP

Compte bancaire, livret, contrat d'assurance-vie : les risques diffèrent selon l'investissement.

Doute sur la santé financière de l'Italie, dégradation de la note de l'Irlande par les agences de notation, deuxième plan d'aide à la Grèce, attaques des marchés contre le Portugal... L'Union européenne fait face à un nouvel épisode de la crise de la dette, une nouvelle alerte qui inquiète les banques, mais pas seulement. Les petits épargnants commencent à s'interroger sur leurs investissements.

Les banques craignent de perdre leur mise

## Évaluation du site

Le site de la de radio Europe1 diffuse un fil d'informations en continu ainsi que des dossiers traités de la rédaction. Le site offre également la possibilité d'écouter en direct la station et de "podcaster" les émissions.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 240

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

L'hypothèse de voir certains pays européens en défaut de paiement fait trembler les banques françaises. Et pour cause : elles sont très impliquées dans plusieurs pays parmi les plus en difficulté.

Le cas de l'Italie est le plus flagrant. Les banques françaises détiennent près de la moitié de la dette italienne : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Natixis y ont investi 35 milliards d'euros. Si l'Italie ne peut plus rembourser ses emprunts, ce sera donc aux banques françaises de payer une grande partie des pots cassés.

Après les banques, les épargnants ?

Ces pertes potentielles pour les banques françaises peuvent-elles avoir des conséquences pour les épargnants français ? A priori non, puisque la plupart des comptes et livrets bancaires bénéficient d'une garantie à hauteur de 100.000 euros.

"Il n'y a pas de danger pour l'épargnant, l'Etat garantira les dépôts des banques", a confirmé sur Europe 1 Olivier Lazare, analyste chez Olympia Capital. En clair, si votre banque se retrouve sans liquidités, vous ne perdez pas pour autant votre épargne si elle ne dépasse pas 100.000 euros. Au-delà, c'est à vos risques et périls.

Les assurances-vie, investissement plus risqué

Face à la baisse de rendement des livrets A et autres investissements en bourse, de nombreux Français ont largement investi dans des contrats d'assurance-vie. Réputés pour être des "investissements de bon père de famille", on y investit à moyen et long terme et ne peut retirer ses billes à tout moment. Plutôt que d'être investis en actions boursières, ces contrats d'assurance-vie sont sécurisés en privilégiant les emprunts d'Etat, ces derniers étant censés ne pas pouvoir faire faillite.

Mais ce principe de base actuellement remis en cause, l'assurance-vie peut-elle se révéler être un investissement risqué ? Un contrat d'assurance-vie est composé en moyenne de 50% d'emprunts d'Etat, on a donc de grandes chances d'y retrouver des titres grecs, portugais ou italiens. Pour autant, pas de panique : les titres grecs ne représentent que 1% ou 2% des investissements, c'est-à-dire que pour un contrat dans lequel on a investi 1.000 euros, seuls 10 à 20 euros ont été utilisés pour acheter des emprunts grecs.

"Ne pas céder à la panique" pour autant

"Il faut rester relativement serein malgré les événements", renchérit **Philippe Crevel**, secrétaire général du Cercle des Epargnants. "Les contrats d'assurance-vie restent rémunérés aux alentours de 3,4%, 3,5%. Je ne pense pas qu'il y aura une baisse substantielle l'année prochaine qui fasse qu'il faille aujourd'hui sortir son argent en panique et payer d'ailleurs des impôts si on sort avant les huit années prévues des contrats d'assurance-vie", poursuit-il.

"Il faut donc rester relativement calme et ne pas céder à la panique", conseille-t-il. En revanche, si l'Italie ou l'Espagne faisaient également défaut, le rendement des assurances-vie pourrait diminuer en raison de la taille de ces pays et donc des importantes sommes que leur ont prêtées les banques françaises.